## Décision 03-D-68 du 23 décembre 2003

relative aux pratiques mises en œuvre par le Centre National des Professions de l'Automobile (CNPA) dans le secteur de la distribution automobile

Posted on: &nbsp 09 janvier 2004 | Secteur(s):

**DISTRIBUTION** 

## Présentation de la décision

## Informations sur la décision

-	-				
$\boldsymbol{\alpha}$	ric	NIP		de	ı
$\mathbf{\mathcal{C}}$	ııv	411	ı	uc	ιa
	~	,			

saisine

Syndicat des Professionnels Européens de

l'Automobile (SPEA)

Dispositif(s)

Injonction de publication

Pratique établie

Sanction pécuniaire

Entreprise(s)

concernée(s)

Centre National des Professions de

l'Automobile (CNPA), Crédit de l'Est,

Républicain Lorrain, Auto Import SA

## Lire

le texte intégral de la décision 91.04 Ko